



**FO ESR 42**

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

---

## ***Élections au C.A. de l'UJM***

# **FO ESR 42 continue de défendre les personnels en toute indépendance**

En dépit de diverses manœuvres de l'ex-présidente pour différer les conséquences du vote contre l'Idex et la fusion émis lors du C.A. du 23 octobre, il sera procédé à de nouvelles élections aux conseils centraux, les 28 et 29 avril (la date limite de dépôt des listes étant le 24 mars). C'est le résultat du combat contre l'Idex et contre la fusion.

Le C.A. est un organisme de direction et de gestion de l'université : FO ESR 42 estime que son rôle n'est pas de cogérer ou co-diriger.

**FO ESR 42 avait cependant estimé nécessaire de s'impliquer dans les élections précédentes au C.A. de l'UJM, dans la mesure où celui-ci avait à émettre un vote qui ne concernait pas la seule gestion de l'université mais engageait l'existence de l'UJM elle-même, et partant de l'ensemble de ses services, postes, filières d'enseignement, centres de recherches, instances représentatives propres.**

FO ESR 42 avait donc soutenu des listes BIATSS, enseignants B et étudiants pour les élections au C.A. en octobre 2019. L'intitulé et la profession de foi de ces listes, « Sauvons l'UJM ! Non à la fusion ! », donnaient un mandat impératif et unique aux adhérents FO ESR 42 qui se trouvaient élus : s'opposer dans le C.A. à la fusion, par l'argumentation et par le vote, relayant ainsi les positions et initiatives de longue date de FO ESR 42, en Comité technique comme hors de celui-ci. Le mandat a été pleinement tenu et FO ESR 42 se félicite du résultat.

S'ouvre maintenant une nouvelle période, où l'UJM devrait retrouver un fonctionnement normal. La défense des droits des personnels peut se faire pleinement et efficacement en dehors du C.A. : les questions relatives aux droits des personnels dans leur ensemble sont traitées dans les instances paritaires (CT, CHSCT), où FO ESR 42 continuera de prendre toute sa place, et FO ESR 42 continuera aussi à défendre ces droits en toute liberté hors de ces instances, y compris pendant la campagne électorale.

### ***Nous rappelons nos demandes principales et immédiates :***

#### **Reprise de tous les cours et de l'ensemble des activités**

À l'UJM, à la différence de beaucoup d'autres universités, la plupart des collègues ont pu reprendre une bonne part de leurs cours en présentiel, comme prévu dans les maquettes, en dépit des restrictions imposées par les directives ministérielles ; la plupart des composantes ont permis cette reprise.

Peut-on admettre cependant la pérennisation d'une situation qui aboutit à la relégation de l'université au rang d'un service public « non essentiel », à la déstructuration et à la dénaturaion de l'enseignement universitaire, à la mise en cause de la valeur des diplômes et à la déqualification, à la relégation durable des étudiants dans des situations académiques, économiques, sociales et psychologiques inacceptables ? Rappelons que les classes préparatoires tiennent tous leurs cours (à plus de 45 par classe).

Dans le respect de la situation des collègues ou étudiants considérés comme personnels vulnérables, tous les cours doivent pouvoir se tenir (comme c'est le cas par exemple à Brest, université de taille comparable à l'UJM). Sauf à croire que l'université pourrait continuer à fonctionner à demi-régime et

sans les services qui permettent l'enseignement et la recherche, il en va de même pour toutes les activités.

### Respect de la réglementation

- Le **respect des ASA** (autorisations spéciales d'absence accordées par l'administration), y compris pour les enseignants. Les arrêtés d'ASA doivent être pris et adressés aux collègues concernés ; le service dû pendant l'ASA doit être considéré comme fait, y compris pour les enseignants.
- Le **respect du décret de 2016 sur le télétravail** : volontariat, pas plus de trois jours par semaine, frais d'équipement, de fonctionnement et de connexion payés.
- Le **respect de la circulaire « droits à congés » des enseignants**, le paiement intégral des heures dues à ce titre, y compris les heures indûment qualifiées de « complémentaires » ; avec un **dépôt enregistré des services avant le début d'année**.
- La **réévaluation réglementaire au bout de trois ans pour les contractuels en CDD**, y compris les enseignants !

### Rémunérations

- La prime Covid a été distribuée de manière inégalitaire et a laissé de côté de nombreux personnels pourtant « de première ligne », en particulier ceux de loge et logistique. Même si, en réponse aux demandes de FO ESR 42, une prime de 250 € a été versée à tous les personnels BIATSS, on est loin du compte ! Nous demandons une **prime de 1000 € pour les personnels de toutes catégories, y compris les enseignants**, pour tout le travail effectué depuis le début de la « crise sanitaire » !
- Les **primes des BIATSS** de l'UJM, très nettement inférieures à celles pratiquées dans les universités voisines et très inférieures à la moyenne nationale, doivent absolument être revalorisées pour rattraper ce retard, à hauteur minimale de 15 %. Ceci signifie un minimum de 100 € pour les personnels de toutes catégories.
- **RIFSEEP** : Mise en place d'une IFSE avec stricte correspondance grades/niveaux de fonction, avec un alignement sur les socles les plus élevés des autres universités.

### Droits à congés, mutations et avancements des BIATSS

- **Maintien intégral des droits à congés** des BIATSS.
- Mutations, avancements dans le cadre des LDG : **non aux « experts » choisis par l'administration pour appliquer des critères arbitraires**, rétablissement de la représentation des personnels par des représentants syndicaux mandatés.

### Concernant la LPR :

Nous demanderons à la nouvelle présidence de **s'engager à ne pas publier de chaires de professeurs juniors et ne pas utiliser la possibilité de déroger à la qualification nationale dans le recrutement des maîtres de conférences**.

### Concernant la crise sanitaire actuelle :

- FO ESR 42 a déjà obtenu de nombreuses avancées en CT et CHSCT : sur les masques, disponibles après de longs mois pour les personnels, et depuis récemment pour les étudiants aussi ; sur les tests, enfin mis en œuvre ; sur la réunion des instances en présentiel ; sur le respect des droits à congés.
- Il reste cependant encore beaucoup à faire :
  - sur les masques : pour la mise à disposition de masques FFP2, seuls véritablement protecteurs ;
  - sur la ventilation des salles, qui doivent toutes pouvoir être ventilées régulièrement donc ne pas être bloquées ; avec aussi des systèmes de ventilation et de filtration de l'air efficaces ;
  - sur la mise à disposition des locaux nécessaires pour travailler, qui risquent de manquer encore plus avec les travaux de reconstruction du site Tréfilerie.

*Nous reviendrons bien entendu sur l'ensemble de nos revendications au cours de la campagne.*

**Rejoignez FO ESR 42, syndicat indépendant, qui porte la voix de tous les personnels et défend tous leurs droits, quelle que soit la configuration électorale !**